



*Service régional et départemental
de la communication interministérielle*

Rouen, le 13 décembre 2019

Réouverture partielle de l'entreprise Lubrizol

Le projet d'arrêté de réouverture partielle de l'entreprise Lubrizol à Rouen, après avoir fait l'objet d'une instruction par la DREAL et d'un avis favorable du CODERST du 11 décembre 2019, a été présenté, ainsi que l'ensemble du dispositif d'accompagnement, au Comité pour la transparence et le dialogue de ce jour.

Au terme de ce processus, le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-maritime, a signé l'arrêté d'autorisation, qui a été publié au recueil des actes administratifs sur le site internet de la préfecture.

Il est rappelé qu'il s'agit d'une réouverture partielle, limitée à deux petites unités de mélange et de solubilisation, n'impliquant pas de réaction chimique, et occupant une superficie de 3 hectares sur les 14 hectares du site non impactés par le sinistre.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76 6 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr